

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2017/C 444/08)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Slovaquie

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays d'émission: Slovaquie

Sujet de commémoration: Le 25^e anniversaire de la création de la République slovaque

Description du dessin: Le dessin symbolise l'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne et dans la zone euro par un portail stylisé qui enjambe une carte de la Slovaquie et un symbole de l'euro entouré des étoiles de l'Union européenne, dont certaines sont recouvertes par la carte. Les armoiries de la Slovaquie figurent dans la partie gauche du dessin. En bas à gauche est inscrit en demi-cercle le nom du pays d'émission, «SLOVENSÁ REPUBLIKA». La date de la création du pays, «1.1.1993», et l'année d'émission de la pièce, «2018», figurent l'une au-dessus de l'autre sous le côté droit de la carte. Entre la carte et la date se trouvent la marque d'atelier de la Monnaie de Kremnica (Mincovňa Kremnica), à savoir les initiales «MK» entre deux poinçons, et les lettres stylisées «PK», initiales de Pavel Károly, le dessinateur.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 1 000 000

Date d'émission: Janvier 2018

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1. Pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).